

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 073-200002657-20231003-2023_03_10_06-DE



**DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY**

Objet : Admission en non-valeur

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale du lac d'Aiguebelette

Séance du 03 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Sandra FRANCONY, Vice-Présidente.

Présents : MIMES ANDRIOT, ALLARD, DUFOUR, FRANCONY, LAVOREL, POLLET et Mrs, SOMVEILLE,
GROS, ZUCCHERO

Absents excusés : Mimes EFFRANCEY, MARCHAIS, TAVEL et Mrs BOIS, GALOCHE, VEUILLET.

Le Président fait part à l'assemblée de l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le comptable du Trésor pour le Budget du CIAS du Lac d'Aiguebelette, et de sa demande d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'Administration,

DECIDE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les montants suivants :

- Budget CIAS : 23.13 €
- Budget CIAS : 4.13 €
- Budget CIAS : 2.25 €

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y affèrent.

Ainsi fait et délibéré
Pour en faire certifier conforme.
Le Président 73470
NANCES

